



OUVERTURE DES INSCRIPTIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS – SESSION 2027

Destinataires : Tous abonnés

Référence(s) : note de service du 14 septembre 2026 publiée au BO n° 36 du 24 septembre 2026 (NOR : MENH2622420N)

Dossier suivi par : M. DALMASSO – chef du bureau des concours – Tel : 04 42 91 72 07 – thibault.dalmasso@ac-aix-marseille.fr

CAPES – CAPEPS – Agrégation – M. SALAMANOWITCH – Tel : 04 42 91 72 14 – M. NUCCI – Tel : 04 42 91 72 21 – M. DESSI – diec.ce2-inscriptions@ac-aix-marseille.fr

CRPE – CAPET – CAPLP – CPE – PsyEN – Mme GUIDA – Tel : 04 42 91 72 09 – Mme AMANI – Tel : 04 42 91 72 19 – diec.ce1-inscriptions@ac-aix-marseille.fr

ASS – Jeunesse et sports – Mme BOIREAUD – Tel : 04 42 91 72 13 – melody.boireaud@ac-aix-marseille.fr

Encadrement – Médecin – CTSS – APAE – Mme MOREL – Tel : 04 42 91 71 99 – michelle.morel@ac-aix-marseille.fr

Bibliothèques – M. NUCCI – Tel : 04 42 91 72 21 – thomas.nucci@ac-aix-marseille.fr

La présente note précise les concours et examens professionnels concernés par la campagne d'inscription de la session 2027, les modalités d'inscription ainsi que les principales ressources utiles aux candidats.

À retenir : la principale campagne d'inscription est ouverte **du jeudi 1er octobre 2026 à 12 h au mercredi 25 novembre 2026 à 12 h (heure de Paris)**.

1. Concours et examens concernés

Domaine	Concours / examens concernés
Enseignants, CPE et PsyEN	CRPE ; agrégation ; CAPES ; CAPEPS ; CAPET ; CAPLP ; CPE ; PsyEN
Administratifs, sociaux et de santé	Concours interne d'attaché ; APAE ; examens professionnels SAENES ; médecin ; CTSS
Encadrement	Personnels de direction ; IEN ; IA-IPR
Jeunesse et sports	IJS ; CEPJ ; professeur de sport ; CTPS
Bibliothèques	Concours et examens professionnels ouverts à la session 2027

Une seconde campagne d'inscription est prévue du 10 février au 11 mars 2027 pour certains concours administratifs, sociaux et de santé, notamment les concours d'infirmier, d'assistant de service social, de secrétaire administratif et d'adjoint administratif concernés ainsi que, le cas échéant, pour une session supplémentaire du concours externe de recrutement de professeurs des écoles.

Les concours ITRF feront l'objet d'une information spécifique. Pour chaque recrutement, il convient de vérifier les voies, sections, options ou spécialités effectivement ouvertes à la session 2027.

2. Comment s'inscrire ?

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur [Cyclades](#).

- sélectionner le concours et la voie souhaités ;
- renseigner puis vérifier les informations demandées ;
- valider l'inscription et conserver le numéro d'inscription affiché.

Sans numéro d'inscription, la candidature n'est pas enregistrée. Toute modification effectuée avant la clôture doit être de nouveau validée.

Il est recommandé de ne pas attendre les derniers jours de la période d'inscription.

3. Avant de s'inscrire : vérifier les conditions d'accès

Chaque candidat doit vérifier qu'il remplit les conditions générales d'accès à la fonction publique ainsi que les conditions propres au concours choisi : diplôme ou titre, ancienneté, services accomplis, expérience professionnelle ou position administrative.

La convocation aux épreuves ne vaut pas reconnaissance de la recevabilité de la candidature. Les pièces justificatives doivent être transmises dans les délais fixés pour le concours concerné.

4. S'informer et préparer les épreuves

Les ressources officielles ci-dessous permettent de vérifier les conditions d'accès, de connaître la nature et le programme des épreuves et, selon les concours, de consulter les calendriers, sujets des sessions précédentes et rapports de jury.

Public / concours	Ressources officielles à consulter
Enseignants du 1 ^{er} et du 2 nd degrés	Devenir enseignant Programmes, épreuves, calendriers, sujets et rapports de jury
CPE et PsyEN	Concours CPE Concours PsyEN
Administratifs, sociaux et de santé	Concours administratifs, sociaux et de santé
Encadrement	Personnels de direction IA-IPR IEN
Jeunesse et sports	Métiers et concours de la jeunesse et des sports
Bibliothèques	Concours et examens professionnels des personnels des bibliothèques
Académie d'Aix-Marseille	Concours et recrutements

5. Candidats en situation de handicap

Des aménagements d'épreuves peuvent être accordés aux candidats en situation de handicap. La demande doit être accompagnée d'un certificat médical établi par un médecin agréé, datant de moins de six mois avant le déroulement des épreuves. Ce certificat doit être déposé ou transmis dans le délai fixé pour le concours concerné. **À défaut, la demande d'aménagement ne pourra pas être prise en compte.**

Pour toute question, les candidats peuvent contacter le gestionnaire indiqué en tête de la présente note en fonction du concours concerné.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille